

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2018-303**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

**2018-304**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**2018-305**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 tel que rédigé.

Adoptée

## **CORRESPONDANCE**

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-279.

Lettre de l'organisation des Jeux du Québec remerciant la Ville d'Asbestos pour leur contribution à l'édition 2018.

Lettre d'Albatros des Sources nous remerciant de notre contribution à leur organisme.

## **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen informe que sa rue, la 15e Avenue, est mal entretenue. Il se demande si des réparations seront faites bientôt. Il indique aussi qu'il y a un problème avec certaines haies de cèdres dans le même secteur. Elles ne sont pas entretenues et causent un danger pour la circulation.

### **2018-307**

#### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	2 315 560,56 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de septembre 2018:	2 315 560,56 \$

Adoptée

### **2018-308**

#### **COMPENSATION POUR LE 150 15E AVENUE TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos s'est entendu avec madame Diane Landry, propriétaire du 150, 15<sup>e</sup> Avenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise le versement d'une compensation de 150 \$ pour services rendus pour l'année 2018 à madame Diane Landry pour brancher un lampadaire à même l'entrée électrique de sa propriété.

Adoptée

**2018-309**

**APPROBATION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2019 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**D'ADOPTER** le budget 2019 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2019 de la Ville d'Asbestos au coût total de 419 160 \$ ainsi que les frais de recul au montant de 35 100 \$.

Adoptée

**2018-310**

**COMMUNICATION : MANDAT À LA FIRME COMMUNIQUEWEB.CA (RENÉE GIGUÈRE)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a de nombreux dossiers de communication à réaliser;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire procéder à la révision complète de son site internet;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire revoir ses façons de faire pour mieux informer ses citoyens et ses employés;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Communiqueweb.ca en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ACCORDER** le mandat de conseiller en communication à la firme Communiqueweb.ca selon les modalités de l'offre de service du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> février 2019.

**QUE** le mandat sera principalement de coordonner la révision du site internet de la Ville d'Asbestos, d'assurer un suivi et une mise à jour de la page Facebook, de préparer des conférences de presse et de rédiger les communiqués et allocutions.

Adoptée

**2018-311**

**MANDAT À VIRAGE COMMUNICATION POUR REFONTE DU SITE INTERNET**

**CONSIDÉRANT** que le site internet de la Ville d'Asbestos a été réalisé en 2012;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire procéder à la révision complète de son site internet;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Virage Multimédia en date du 24 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la firme Virage Multimédia afin de faire la refonte de son site internet, et ce pour un montant de 14 400 \$ excluant les taxes conformément à l'offre de service du 24 septembre 2018.

Adoptée

**2018-312**

**OFFRE D'ACHAT POUR BÂTIMENT BOUL. SAINT-LUC ET TERRAIN RUE HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** le projet de réaménagement en bordure du puits minier sur lequel la ville d'Asbestos travaille actuellement;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Ville d'Asbestos et monsieur Marcel Grenier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos procède à l'achat de la propriété située au 275-277, boulevard Saint-Luc soit le lot 3 170472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour un montant de 75 000 \$ et prise de possession le 1er novembre 2018, tel que montré à la figure suivante;



**QU'À** la suite à la prise de possession, la Ville d'Asbestos mandate monsieur Marcel Grenier à gérer et entretenir la propriété soit recueillir les paiements de loyer, faire respectes les exigences des baux et représenter la Ville auprès de la Régie du Logement du Québec si nécessaire et ce jusqu'au 30 juin 2019;

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2019 d'une partie des lots 5 619 725 et 3 170 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour un montant de 25 000 \$ et la cession d'une bande de terrain de 3 mètres longeant la propriété située sur le lot 3 170 385 afin de maintenir une marge de recul suffisante pour l'immeuble situé sur ce lot et ce tel que montré à la figure suivante:



**QUE** l'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge de la Ville d'Asbestos;

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée

### 2018-313

#### VENTE D'UN TERRAIN RUE MANVILLE OUEST

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Mr Mags (Yoland Huot) d'Asbestos située sur la rue Manville Ouest désire aménager un stationnement et un lieu d'entreposage de pneus pour son entreprise sur un terrain en face de son commerce;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé par l'entreprise Mr Mag (Yoland Huot) appartient à la Ville d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 6 700 \$ un terrain situé sur la rue Manville Ouest portant le numéro 5 866 580 aux dimensions approximatives de 2 478 mètres carrés et montré au plan en annexe.



**QUE** la vente du terrain est assujettie à la condition suivante et qui devra être indiquée dans le contrat d'achat:

- Les aménagements pour le stationnement soient réalisés avant le 31 décembre 2020;

**QUE** dans le cas où la condition énoncée précédemment n'était pas respectée, l'acquéreur devra revendre le terrain visé à la Ville d'Asbestos, si elle le désire, pour un montant représentant 75 % du coût d'achat. Que les frais professionnels liés au rachat de la propriété seront à la charge du propriétaire du terrain.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à cette transaction.

Adoptée

#### 2018-314

#### ACHAT D'UN TERRAIN RUE MANVILLE OUEST

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire acquérir le terrain portant le numéro de lot 4 078 087 situé sur la rue Manville Ouest pour permettre un meilleur accès à la propriété de la Ville située à l'arrière du terrain visé;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé par la Ville d'Asbestos appartient à Junior Huot;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos achète auprès de monsieur Junior Huot pour un montant de 2 700 \$ un terrain situé sur la rue Manville Ouest portant le numéro 4 078 087 tel que montré au plan en annexe.



**2018-316**

**MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TEQC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TEC 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 1er octobre 2018.

**BILAN DE LA PROGRAMMATION FINALE -TECO 2014-2018**

FINAL AU 17 septembre 2018

**SUIVI SUR LES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION**

SEUIL MINIMAL ANNUEL

196 772 \$

Seuil minimal pour la durée du programme (2014-2018):

993 860 \$

Contribution gouvernementale:

2 054 380 \$

Total des investissements :

3 048 240 \$

Description du projet	Année de réalisation	Coût net	Financement	
			TECO	VILLE
Plan d'intervention	2015	136 354,45	43 518,00	92 836,45
Génératrice	2016	109 870,46	76 909,00	32 961,46
Toiture - filtration	2016	67 285,44	67 285,00	0,44
Pompes de recirculation	2017	80 514,91	80 514,91	-
Système de dessablage	2016-2017	84 251,97	60 612,09	23 639,88
Pompes - Poste St-Luc	2016	15 344,97	11 509,00	3 835,97
Inspection télévisée du réseau	2016	40 544,14	33 028,00	7 516,14
Études pour compteurs d'eau	2016	5 953,35	4 465,00	1 488,35
Système de déshydratation	2019	2 250 000,00	1 069 151,00	1 180 849,00
Poste surpression et bouclage d'aqueduc industriel	2017-2018	535 000,00	522 000,00	13 000,00
Toiture - Maison des Jeunes	2015	9 213,73	9 193,00	20,73
Toiture - NDTJ	2015	13 648,37	13 648,00	0,37
Toiture - Bibliothèque	2016	62 547,35	62 547,00	0,35
<b>Total des projets</b>		<b>3 410 529,14 \$</b>	<b>2 054 380,00 \$</b>	<b>1 356 149,14 \$</b>
<b>3 410 529,14 \$</b>				

**Versements de la subvention 2014-2017**

Programmations acceptées	#1 et #2	ACCEPTÉE	Coûts réalisés	273 100,00 \$	Argent versé
Programmation acceptée	#3	ACCEPTÉE	Coûts réalisés	190 129,00 \$	Argent versé
Programmation révisée et FINAL	#4	En attente	Coûts réalisés	522 000,00 \$	À VENIR
<b>Programmation finale - octobre 2018</b>			Coûts à venir	1 069 151,00 \$	

Adoptée

**2018-317****RÉFECTION DU BOULEVARD SIMONEAU : DÉCOMPTE PROGRESSIF 3**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 3 au montant 410 239,51 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par Sintra inc. dans le cadre de la réfection du boulevard Simoneau.

Adoptée

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil prend connaissance du rapport pour les mois de septembre 2018 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
<b>Janvier 2018</b>	0	0 \$	0 \$
<b>Février 2018</b>	7	70 845 \$	70 845 \$
<b>Mars 2018</b>	10	515 200 \$	586 045 \$
<b>Avril 2018</b>	32	280 200 \$	866 245 \$
<b>Mai 2018</b>	74	1 674 050 \$	2 540 292 \$
<b>Juin 2018</b>	64	1 407 151 \$	3 947 443 \$
<b>Juillet 2018</b>	57	1 229 410 \$	5 176 853 \$
<b>Août 2018</b>	50	1 227 250 \$	6 404 103 \$
<b>Septembre 2018</b>	25	1 004 900 \$	7 409 003 \$

**2018-318**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-013 POUR LE 150 RUE DE L'ARDOISE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 150 rue de l'Ardoise;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la marge latérale, pour l'implantation d'un bâtiment principal, à 0 mètre plutôt que 3 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 16-I;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 14 septembre 2018 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos suive les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de dérogation 2018-013 en permettant de réduire la marge latérale, pour l'implantation d'un bâtiment principal, à 0 mètre plutôt que 3 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 16-I pour l'immeuble situé au 150 rue de l'Ardoise.

Adoptée

**AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Alain Roy souligne sa participation aux activités des journées de la Culture et au dévoilement de la sculpture Espoir. Il tient à féliciter CJAN (FM 99.3) qui fête ses 45 ans cette année.

Le conseiller René Lachance mentionne que le logiciel d'inscription des loisirs a très bien fonctionné durant la période d'inscription. Il invite la population à participer à la marche Pierre Lavoie qui se tiendra le 20 octobre prochain.

La conseillère Caroline Payer invite de nouveau, les citoyens d'Asbestos à dénoncer positivement leurs voisins qui ont des beaux aménagements paysagers ou décorations extérieures. Elle mentionne également que plusieurs activités se tiendront à la bibliothèque en octobre, dont une rencontre avec Louise Portal et une conférence sur la diète cétogène.

Le conseiller Jean Roy a représenté la MRC des Sources aux activités des journées de la Culture. Il mentionne que les plans de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux sont acceptés et que les travaux devraient débuter sous peu.

Le conseiller Pierre Benoit invite la population à assister au dévoilement de l'exposition des photos de nos pompiers qui aura lieu le 7 octobre à la bibliothèque municipale.

**2018-319**

**MOTION DE FÉLICITATION À LA STATION CJAN, DEVENUE AUJOURD'HUI LE FM 99,3  
POUR SOULIGNER SON 45E ANNIVERSAIRE D'EXISTANCE**

**CONSIDÉRANT** que la station de radio FM 99,3 célèbre ses 45 ans d'existence en 2018;

**CONSIDÉRANT** que le FM 99,3 est la station de radio d'Asbestos, dans la MRC des Sources, une radio près des citoyens, qui en plus de divertir, informe sur l'actualité dans la municipalité, dans la région et au niveau national. Avec le FM 99,3, les citoyens d'Asbestos sont bien renseignés sur ce qui se passe au quotidien dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos offre ses plus sincères félicitations au FM 99,3 pour ses 45 ans radiophoniques et tout particulièrement à madame Marie-Paule Gendron-Drouin pour son travail exceptionnel à desservir avec passion depuis toutes ces années les citoyens de la ville d'Asbestos, de la MRC des Sources et des environs.

Adoptée

**2018-320**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 57.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**